

# Akon'Ny Antenimierampirenena



## Loi des finances 2020

Baptême de feu réussi pour  
la Chambre basse !

### actu

Code de la communication  
Plus qu'un simple toilettage !  
p. 7

### entretien

Députée Razaiharimalala F.  
«Femmes, osons faire de la  
politique !»  
p. 13

### partenariat

Journées porte-  
ouverte à Farafangana  
Le droit de succession des  
femmes au menu p. 18



Une nouvelle mandature législative 2019-2024 s'ouvre pour l'Assemblée Nationale avec une nouvelle équipe de Députés et des nouveaux membres du Bureau Permanent. Dès la session spéciale qui s'est tenue le 16 juillet 2019, juste après mon élection à la Présidence de l'Assemblée Nationale, j'ai déjà tracé dans mon allocution de circonstance les grandes lignes de mes visions et ambitions à la tête de cette Institution. Elles se veulent réformatrices et cherchent à tout prix à regagner la confiance de la population qui est notre mandant pour siéger au Palais de Tsimbazaza.

Depuis, cette politique volontariste fait son petit bonhomme de chemin. Nous avons commencé à remettre de l'ordre dans notre Règlement intérieur de façon à ce que l'Assemblée Nationale puisse exercer pleinement ses devoirs constitutionnels, légiférer, contrôler les actions du gouvernement et évaluer les politiques publiques.

C'est ainsi que la Commission d'évaluation des politiques publiques est créée au cours de la deuxième session ordinaire 2019 et qu'une sous-commission chargée du suivi et du contrôle est instaurée au niveau de chaque Commission permanente.

Le nouveau Règlement intérieur prévoit également la mise en place d'un Code d'éthique et de déontologie des Députés, toujours dans ce souci permanent de rester intègre, honnête, transparent et redevable dans l'exercice de notre fonction. Une proposition de résolutions allant dans ce sens a été déposée et se trouve actuellement en cours de procédure.

La présente revue trimestrielle, Akon'ny Antenimierampirenena, est un nouvel outil à la disposition de l'Institution et de ses membres pour partager périodiquement à la population ce que nous faisons en son nom, non seulement au palais de l'Assemblée Nationale mais aussi dans les différentes circonscriptions de chaque Député. Les lecteurs y trouveront diverses rubriques relatives aux comptes rendus des Sessions, activités du Bureau, séminaires et informations parlementaires mais aussi des sujets de réflexion et d'analyse dans bien des domaines de la vie de la Nation.

Je souhaite beaucoup de courage aux membres du Comité de rédaction de ce bulletin. C'est un travail de plus pour chacun d'entre vous, parallèlement à ce que vous faites déjà au sein de l'Assemblée Nationale. Mais comme nous avons un intérêt commun : la réussite, nous devons créer cet îlot de solidarité, d'entraide et de sacrifice. Je crois en votre dévouement pour faire face aux enjeux et défis que nous relevons tout au long de ce mandat.

En terminant, j'invite tous les membres de l'Assemblée Nationale à être actif pour faire vivre ce bulletin en envoyant au Comité de rédaction, les propositions d'articles et d'informations qui méritent d'être publiées. Cette revue est la vôtre. Soyez jaloux de sa qualité et de son efficacité.

Je lance également une invitation à tous les lecteurs, Institutionnels, diplomatiques, administratifs, privés et surtout, citoyens ordinaires, de prendre désormais comme habitude, la lecture périodique de ce magazine Akon'ny Antenimierampirenena, un trimestriel trilingue, malagasy, français et anglais dans le but de toucher le maximum de lecteurs. 

## VERS L'EFFECTIVITÉ DE LA LOI FONDAMENTALE

Nous entamons maintenant le 12ème mois du nouvel Exécutif et le 6ème mois d'existence de la nouvelle majorité parlementaire au niveau de la première Chambre du Parlement. Les deux piliers du pouvoir politique sont bien installés. Il reste à attendre que le choix de la population qui s'est exprimée à travers les dernières élections présidentielles et législatives puisse porter ses fruits. La leçon à tirer semble claire: les malagasy sont las des dirigeants qui usent de leur pouvoir pour manipuler la vie politique à leur avantage et à satisfaire des intérêts particuliers.

Il est navrant de constater que tous les régimes précédents n'ont pas servi d'exemple de respect de la Constitution, principe pourtant élémentaire pour une autorité qui se veut légitime. Revenons sur les élections qui se sont déroulées à l'Assemblée nationale le 28 février 2014 lors de sa première session spéciale. Les députés ont élu sa Présidente dans les règles du droit parlementaire, qui fait partie intégrante du droit constitutionnel.

En effet, il est de jurisprudence constante que la première décision à prendre par une Assemblée parlementaire nouvellement élue est d'élire son Président. La compétence du Doyen d'âge se limite uniquement à l'organisation de cette élection du nouveau Président de l'Assemblée Nationale. Ceci reste valable même en cas de changement de Constitution, comme ce fut le cas lors l'élection de feu Pasteur Andriamanjato Richard pendant la première partie de la 3ème République. Mais malheureusement pour des raisons d'affinités politiques, les règles les plus fondamentales ont pu être déjouées pour faire destituer la nouvelle Présidente de l'Assemblée Nationale.

Il en a été de même pour les différentes nominations des Premiers Ministres qui se sont succédés. L'article 54 de la loi fondamentale, pourtant suffisamment claire et explicite, a été volontairement contourné.

Faisons enfin vivre notre Constitution qui, rappelons-le, tire sa légitimité après les échecs successifs des régimes présidentielistes forts de la Première, Deuxième et dernière partie de la Troisième République. Durant cette dernière période, le Chef de l'État pouvait légiférer par voie d'Ordonnance quand il le jugeait utile alors que le Parlement, lieu d'exercice de la démocratie, sanctifiait ces représentants du peuple dans leur rôle de législateur et de contrôle de l'action gouvernementale. Nous aurons l'occasion de voir dans les prochaines lignes la volonté manifeste des députés d'aller dans ce sens par la création d'une commission d'évaluation des politiques publiques.

L'exemple du Bénin, qui a fait vraiment un grand bond en avant depuis les années 90, période de la Conférence nationale souveraine, en est un. En effet, les résolutions issues de cette Conférence ont, jusqu'à présent, soit 30 ans après, valeur « *supraconstitutionnelle* » que toute la classe politique respecte. Même les grandes décisions des politiques publiques se réfèrent à ces résolutions. Résultat : chaque pouvoir sait que sa compétence est limitée et constamment contrôlée et évaluée par un autre.

La société civile, toujours très active depuis cette décennie de 1990, ne laissa aucune bavure ni dérapage émanant des pouvoirs politiques. Ce système parfaitement équilibré mais coordonné a fait du Bénin actuel un pays où la modernisation technique s'est effectuée à une vitesse exponentielle. L'actuelle ville de Cotonou n'a rien à voir avec celle qu'on a vue dans les années 90. L'alternance démocratique au sommet de l'État ne pose plus de problème. La situation actuelle est tout simplement l'exception qui confirme la règle.

Si notre pays a raté ce tournant des années 90, nous pouvons maintenant rattraper le temps perdu avec la mise en place d'un véritable État de droit où la séparation, l'équilibre et la coopération des pouvoirs seraient de mise. Les Organisations de la société civile sont aussi appelées à jouer pleinement leur rôle avec une population qui se met au travail pour le développement du pays.

L'intérêt principal d'un tel système, c'est la facilité avec laquelle s'instaure la confiance entre les gouvernants et les gouvernés. La confiance, c'est le fondement même de la démocratie. 

R. Calvin

## EXAMEN DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020 Baptême de feu réussi pour l'Assemblée Nationale !

**L'examen de la loi de finances pour 2020 s'est déroulé dans une circonstance un peu particulière. Son dépôt au niveau de l'Assemblée Nationale coïncide avec la période de déclenchement de la campagne électorale pour les élections municipales et communales du 27 novembre 2019.**

La Commission des finances et du budget saisie au fond, la Commission d'Évaluation des politiques publiques et la Commission Juridique saisies pour avis, ont dû jongler avec leur emploi du temps pour entamer leurs travaux de fond et de base avec cette obligation. En effet, les Députés se doivent d'être présents à la fois à l'Assemblée Nationale et dans leurs circonscriptions.

Les travaux se sont intensifiés avec l'adoption de l'Ordre du Jour pour la période du lundi 26 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 où des séries de réunions de Commissions sont prévues le jeudi 28 novembre 2019, pratiquement jusqu'à l'aube.

À la lecture du rapport des travaux, force est de constater que la Commission était bien



arrivée à examiner le Projet de loi n° 005/19 du 30 octobre 2019 portant la loi de finances 2020 dans les règles de l'art. Des discussions animées sur l'orientation générale, sur les indicateurs macro-économiques susceptibles de booster le développement de Madagascar dans le cadre du Plan Emergence Madagascar (PEM), sans oublier les indicateurs budgétaires dans lesquels figurent le cadrage budgétaire macro-économique ainsi que les missions et programmes de chaque Ministère ont émaillé les travaux de cette structure.

Un baptême de feu réussi et qui augure de belles perspectives pour la Commission des finances et du budget de la 2ème Législature de la quatrième République. **(AKON'NY)**

R. Calvin

## RICHARD RANDRIAMANDRANTO « Le plus dur reste à faire » !

**Présent tout au long des huit heures de débat de la séance plénière d'adoption du projet de loi de finances 2020, Richard Randriamandrato a affiché sa satisfaction vis-à-vis des députés.**

Le ministre de l'Économie et des Finances salue l'adoption en première lecture du projet de loi de finances 2020 à la Chambre basse le samedi 30 novembre 2019 dernier. Aux termes des huit heures de débat, les députés ont approuvé le texte, avec un seul amendement portant sur le droit de douane relatif à l'importation des « bonpillons » de savon. Pour le grand argentier, « le plus dur reste à faire ». En effet, Richard Randriamandrato est parfaitement conscient qu'il ne sera pas facile d'exécuter ce projet de loi de finances ainsi que d'atteindre les objectifs affichés. « Cela ne sera pas un jeu d'enfant », a-t-il déclaré à la sortie de la séance d'adoption, avant de poursuivre que le taux de pression fiscale sera maintenu à 11,5 %, le taux d'inflation à 6,2 %, tandis que le taux de croissance visé

est de l'ordre de 5,5 %. Ce taux supérieur à la moyenne continentale reste le principal objectif du ministère des Finances et du Budget dans ce projet de loi. Toujours d'après le ministre, le budget global des dépenses s'élèvera à peu près à 10 049 milliards d'Ariary. À noter que dans ce projet de loi de finances, les dépenses totales se chiffrent à 10 269,9 milliards d'Ariary. Elles sont constituées, d'une part, de dépenses courantes de 5 221,6 milliards d'Ariary et d'autre part, de dépenses en capital estimées à 5 048,3 milliards d'Ariary. Quant aux recettes fiscales, elles sont tablées à près de 8 700 milliards d'Ariary.

### Emergence

Par ailleurs, le ministre de l'Économie et des Finances a tenu à souligner à l'issue de cette séance d'adoption que ce projet de loi de fi-

nances est « juste une loi de finances pour l'année 2020 », et que le plus important est de mettre le pays sur les rails de l'émergence, selon les instructions du Président de la République. Certainement une manière pour ce membre du gouvernement de répondre à ses détracteurs et aux mauvaises langues qui estiment que les aménagements budgétaires dans ce projet de loi de finances ne concordent pas avec les grands projets initiés par le Chef de l'État.

Il est à noter en tout cas qu'un groupe de députés ont émis des réserves sur ce projet de loi de finances. À titre d'exemple, le député de l'opposition Rodin Rakotomanjato appréhende des retombées négatives sur l'augmentation du droit d'accise sur le maïs. **(AKON'NY)**

Mandimby Tsiferana

# ANALYSES DE LA LFI 2020

## Cohérence entre les politiques budgétaires et la politique monétaire

**Les Députés se sont penchés sur l'examen du Projet de loi n°005/2019 du 30 octobre 2019 portant loi de finances pour 2020, le samedi 30 novembre 2019. Après présentation du rapport par le Député Tsaradia Marco, Rapporteur général de la Commission des finances et du budget, la plénière s'est mise à décortiquer ce premier Projet de loi de finances soumis au débat parlementaire de l'actuelle législature.**

Cette loi budgétaire qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'État pour 2020, a une ambition ouvertement déclarée. C'est le début de la traduction budgétaire de la Politique Générale de l'État, le plan Emergence Madagascar initié par le Chef de l'État, qui se décline en Programme de mise en œuvre (PMO) de la Politique Générale de l'État (PGE) du Premier Ministre, Chef du gouvernement.

Dans cette analyse de la loi de finances 2020, nous allons mettre l'accent sur les investissements prioritaires de l'Etat dans le but de montrer les secteurs qui seraient facteurs de croissance. C'est dans l'objectif de permettre aux entreprises de se positionner sur les grands chantiers de l'année prochaine. Nous allons également montrer quelles seront les ressources financières de l'État (recettes propres, aides budgétaires, etc.) et enfin, on dégagera les principales mesures fiscales qui seront mises en place.

### Le contexte socio-économique

Au niveau macro-économique, la tendance à moyen terme plaide pour l'optimisme avec la mise en œuvre de la nouvelle Politique Générale de l'État par le Gouvernement. C'est une perspective qui milite en faveur de la réduction de la vulnérabilité macro-économique du pays par la maîtrise des agrégats telle que l'endettement tout en soutenant une croissance économique. Une plus grande cohérence entre les politiques budgétaires du Gouvernement et la politique monétaire de la Banque Centrale permettra de maîtriser la fluctuation des agrégats et l'inflation pour 2020.

Cette loi de finances pour 2020 comporte également un grand assainissement dans la gestion des finances publiques, y compris les établissements publics et les sociétés à participation de l'État, tout en luttant farouchement contre la corruption. Une politique volontariste de la sécurisation des re-

cettes publiques est également de mise, en vue d'augmenter ainsi les investissements publics sur ressources propres. C'est une loi de finances qui s'équilibre à 15 480 040 549 en milliers d'Ariary.

Concernant les investissements prioritaires, l'objectif étant de faire de Madagascar un pays à revenu intermédiaire. Le taux d'investissement brut passera de 20,8 % du PIB dans la LFR 2019 à 25,4 % du PIB soit une hausse de 4,6 point en 2020. L'objectif étant d'atteindre 30,7 % du PIB en 2022. Ce qui est, à notre avis, normal car les dépenses d'investissements jouent toujours le rôle primordial dans la relance économique avec les créations d'emplois qui, à leur tour, stimulent la consommation et accroissent ainsi le PIB.

Le secteur privé investira, en 2020, à hauteur de 16,8 % du PIB. Pour ce faire, le pays devra faire des efforts pour attirer des investisseurs privés dans le cadre de la formation de mains-d'œuvre qualifiées et à moindre coût, avec la création des zones géographiques d'investissement et des normes claires tenant compte des doléances des investisseurs.

### Les ressources

Les investissements publics sont plutôt axés dans la création d'un environnement sain et propice à l'épanouissement de la population et des entreprises. La priorité sera accordée à la construction et la réhabilitation des infrastructures de base et de développement à l'image de la construction de la nouvelle ville Tanamasoandro, l'aménagement du littoral Est, la construction des autoroutes et des flyovers, la réhabilitation des routes nationales et les ouvrages d'art, les infrastructures sociales de base (salles de classe, CSB, points d'eau...). L'objectif affiché du programme est d'atteindre un investissement public à hauteur de 9,2 % du PIB en 2022.

Évidemment, de tels projets d'investissement nécessitent des ressources financières consé-

quentes. L'Administration se doit alors d'accroître ses recettes. Le taux de pression fiscale de 11,5 % du PIB exprimé par le Ministre des finances et du budget nécessite la mise en place des différentes mesures afin d'impacter positivement sur les ressources financières de l'État. C'est ainsi que la Direction Générale des Impôts prendra de nouvelles initiatives fiscales comme la généralisation des taxes sur les marchés publics (TNT), une taxe retenue à la source par le comptable public au taux de 8 % et permettra une augmentation réelle de 121,0 milliards d'Ariary, ainsi que la mise en place d'un système de contrôle au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées afin de lutter contre les fraudes.

### L'impact des dépenses

La sécurisation des recettes douanières est estimée à 2950,3 milliard d'Ariary pour l'année 2020, soit 5,1 % du PIB. D'autres mesures relatives au renforcement de contrôle au niveau des importateurs seront également opérationnelles. Les Recettes Non Fiscales (RNF) seront plus transparentes avec le système d'affectation de la gestion du compte de commerce auprès du budget général. Ces RNF se chiffreront ainsi à 200,3 milliards d'Ariary pour l'exercice de 2020, soit une augmentation nette de 95,9 % par rapport à l'année 2019. Parallèlement à ces recettes fiscales et non fiscales, l'État devra opérer des prospections de financement et négocier des aides budgétaires plus conséquentes auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

D'un autre côté, des mesures drastiques relatives aux dépenses de fonctionnement seront prises par le Gouvernement afin de supprimer toutes les dépenses facultatives, notamment au niveau des Établissements publics nationaux et permettront ainsi de dégager d'importantes économies. La rubrique «*Transferts et subventions*» diminuera alors de 20,5 % entre la LFR 2019 et la LFI 2020. En outre, le déficit budgétaire est évalué à -2,8 % du PIB en 2020, soit une variation de 1,0 comparé à celui présenté en 2019. Comme dans les pays européens, nous avons aussi notre propre critère de convergence en la matière au niveau des pays de la SADC, qui est tout à fait respecté avec ce taux de -2,8 % du PIB. En tenant aussi compte de notre politique d'investissement, et avec l'augmentation des ressources de l'Etat ainsi qu'une politique monétaire prudente, les prix seront stables en 2020, et le taux d'inflation est estimé à 6,2 % s'il était à 6,8 % en 2019. ~~AKON'NY~~

R. Calvin



## CODE DE LA COMMUNICATION MÉDIATISÉE Plus qu'un simple toilettage !

**Le projet de loi relatif à la communication médiatisée est en examen lors de cette deuxième session ordinaire. D'après le directeur de la législation du Ministère de la Communication et de la Culture (MCC), certaines dispositions de l'actuel Code de la communication ont été supprimées.**

L'un des projets de loi en examen lors de cette seconde session ordinaire du parlement est le projet de loi relatif à la communication médiatisée. Ce projet de loi devrait compléter et modifier le Code de la communication médiatisée en vigueur. D'après M. Henintsoa Rakotondratavika, directeur de la législation auprès du MCC, les amendements et interventions portent sur huit points essentiels. Des dispositions ont été rajoutées, si d'autres ont été supprimées, tandis que des «acquis» ont été maintenus. Le responsable du MCC explique que ce projet de loi est le fruit de consultations régionales des acteurs aux mois de juin-juillet. Il y a eu d'abord un «toilettage légistique» : certains termes juridiques ont été changés, comme l'intitulé qui n'est plus un «code» mais une «loi». Puis, il y a la réintégration de certaines

dispositions formulées lors des consultations de 2015, mais effacées de l'actuel code. C'est le cas sur le droit du journaliste de rapporter non seulement tout événement susceptible d'intéresser le public mais aussi d'émettre des avis et opinions sur tout type de sujets, entre autres, les discours politiques, les faits religieux, les faits de société.

### Liberté

Toujours d'après Henintsoa Rakotondratavika, le projet de loi cherche aussi à combler des vides juridiques, et c'est le troisième point d'intervention. Dans l'ancien code, ces vides sont constatés au sujet de la vie privée et du droit à l'image ainsi que sur la presse en ligne. Le quatrième point porte sur la promotion du métier de journaliste dont l'exemple frappant reste la détaxation des matériels pour la presse. Une promotion qui s'accompagne évi-

demment d'un encadrement du métier, donc des obligations du journaliste. Dans le projet de loi, le MCC cherche aussi à accorder plus de liberté à la presse avec le désengagement total de l'Exécutif vis-à-vis de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM) et la «ré-organisation focale» de l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANRCM). Ce sont les sixième et septième points d'intervention du ministère. Avec cette loi, l'ANRCM ne sera plus composée qu'à moitié de représentants étatiques.

Enfin, le dernier point porte sur la couverture nationale des médias. Ce privilège accordé à la presse privée est conditionné par le basculement vers la fameuse TNT ou télévision numérique terrestre. Un sujet qui tient à cœur les patrons de presse. **(MCC)**

**Mandimby Tsiferana.**

## PROCÉDURE

### La réponse à des... comments

**Tout citoyen a le droit de demander une audience auprès de la Présidente de la Chambre basse. C'est le Service des Etiquettes, de l'Audience Interne et Externe qui gère les demandes.**

La Chambre basse est une institution ouverte au public et certaines étapes sont nécessaires pour obtenir une audience. À l'entrée du Palais, plus précisément au poste de contrôle, le visiteur doit se présenter muni de sa carte d'identité nationale. Son passage est consigné dans les registres et le citoyen obtient un badge visiteur qui lui assure l'accès aux locaux. Le deuxième poste se situe à l'entrée du rez-de-chaussée du bâtiment et à ce stade, le visiteur est dirigé vers le service concerné.

Le Service des Etiquettes, de l'Audience Interne et externe gère la réception et la transmission de la demande au Secrétariat de la

Présidente de l'Assemblée nationale, si la demande d'audience concerne cette dernière. La procédure est un simple formulaire à remplir avec ses coordonnées ainsi que le motif de la demande d'audience. Certaines demandes arrivent directement au secrétariat et dans ce cas, c'est ce service qui informera la direction du Protocole.

Bien que le droit d'audience soit accordé à tous, il revient à la Présidence de déterminer la validité et le moment de l'audience. Cela se fait par rapport à la disponibilité de la première concernée, l'urgence et la pertinence de l'objet. **(SAPAN)**

Gaëtan J.E Beanjara



## Syndicat du personnel de l'Assemblée Nationale

### Pour une meilleure gestion de carrière du fonctionnaire parlementaire

Recrutés par l'Assemblée nationale et longtemps éparpillés dans les différents corps des fonctionnaires publics suivant les textes réglementaires du ministère de la fonction publique pour une même catégorie de grade, les agents de l'administration de l'Assemblée nationale se sont sentis frustrés de leurs droits. De plus, ceux qui ont été sanctionnés par d'égal qualification ou diplôme académique se trouvaient dans différents traitements du point de vue salaire et avantages. Une situation qui a été aggravée par le redéploiement de certains agents de ladite institution auprès du ministère de la fonction publique en 2009. Heureusement que ces derniers ont pu réintégrer leur employeur d'origine suite aux mouvements populaires de l'époque. Ces inégalités de droits et de traitements ont incité les fonctionnaires de la Chambre basse à créer le syndicat dénommé «*Syndicat Autonome des Personnels de l'Assemblée Nationale*» (SAPAN) pour défendre leurs droits et intérêts vis-à-vis de

l'autorité publique compétente.

Le SAPAN est régi par un statut et un règlement intérieur qui lui sont propres. Mr. Froge, président élu en assemblée générale, travaille de concert avec un bureau composé de 16 agents issus de ladite institution pour remplir ses missions syndicales.

#### Toute ambiguïté

Cette coalition de fonctionnaires, avec l'aide du Bureau Permanent de la première législature de la quatrième République et de l'administration, a élaboré des textes réglementaires pour sécuriser l'environnement de travail du personnel, notamment, l'arrêté portant statut général du personnel de l'Assemblée nationale, celui portant statut des fonctionnaires et des cadres de l'Assemblée nationale ainsi que ceux relatifs à la création des différents corps des fonctionnaires parlementaires. Ces trois entités ont rapporté, après avoir examiné de près ces écrits, que l'application de ces textes est plus que rai-

sonnable pour éviter toute ambiguïté et avoir une bonne gestion du personnel de l'Assemblée nationale. L'application de ces réglementations permet de regrouper les agents de même qualification académique ou professionnelle dans un même corps professionnel et de jouir de traitements égaux en fonction de leur grade respectif. La concrétisation desdites règles est désormais aux mains de l'administration. Toutefois, le SAPAN apporte toujours ses contributions à l'autorité administrative compétente pour améliorer l'environnement professionnel des fonctionnaires de la Chambre basse.

Il est à remarquer que le syndicat n'est pas uniquement un cercle de revendication ou de pression. Ce dernier est aussi mis en place pour éduquer et conscientiser le personnel à assumer leurs obligations envers l'hémicycle tout en respectant la déontologie des fonctionnaires publics malgaches. **(SAPAN)**

RAZ

## NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Revalorisation du fonctionnement de l'Institution

**L'organisation et le fonctionnement d'une institution se basent sur l'application de son règlement. Il tire ainsi sa source lointaine de la Constitution à laquelle il doit se conformer.**

Par les dispositions qu'il contient, elle symbolise la volonté des députés de redorer l'image de l'institution. La version actuelle de ce texte tient à revaloriser l'Assemblée Nationale en élevant le niveau de responsabilités qui lui sont dévolues afin de garantir la transparence dans le déroulement des travaux législatifs.

Lors de la session inaugurale de la deuxième législature de la quatrième République, le 16 juillet 2019, plusieurs modifications majeures ont été apportées. La première concerne les langues de travail durant les périodes de sessions parlementaires. Ce sont les langues française et malagasy. La répartition des tâches entre les vice-présidents – six vice-présidents pour les six provinces de Madagascar – a été imposée ainsi que les attributions de chaque membre du bureau permanent, de leurs membres de cabinet, à savoir le directeur de cabinet et les dix conseillers et assistants parlementaires. En tout, on peut estimer un nombre de soixante-six personnes composant les cabinets des vice-présidents de l'Assemblée Nationale.

#### Nouvelle commission

En outre, le nombre de commissions permanentes a été porté à 32 avec le rajout d'une nouvelle commission dénommée «suivi et évaluation des politiques publiques». L'objectif est de renforcer le contrôle sur l'action de l'Exécutif et de pouvoir concrétiser la nouvelle politique de l'État en instaurant une sous-commission au sein de chaque commission chargée du suivi et du contrôle.

La commission traitant des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives ou restrictives de liberté ou de la poursuite d'un député a aussi été constituée au début de cette législature. Enfin, un groupe parlementaire ne peut désormais se constituer qu'avec un minimum requis de quinze membres, regroupant des députés en fonction de leurs affinités politiques. Ces formations sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important et contribuent à enrichir le débat au sein de l'Assemblée. (AKON'NY)

Cyrlène Rasambozafy



## Palais de Tsimbazaza

### Les travaux de réhabilitation entamés

Le Palais de Tsimbazaza fera peau neuve. De grands travaux de rénovation et de mises aux normes de l'immobilier sont actuellement en cours. Pour rappel, les locaux de l'Assemblée nationale datent de la première république.

«Redorer l'image de l'Assemblée nationale», tel est le mot d'ordre de la Présidente Christine Razanamahasoa au début de cette législature. Tous s'attèlent à la tâche et des travaux de grande envergure visant à embellir les bâtiments de l'institution ont démarré au mois de novembre 2019.

Une trentaine d'ouvriers rejoignent, chaque jour, le Palais de Tsimbazaza, en formant deux équipes : la première travaillant l'extérieur de l'infrastructure tandis qu'une autre refait l'intérieur. Ces travaux concernent la

réhabilitation de deux bâtiments : le Palais et le centre d'accueil, comprenant les travaux de peinture, la réfection des toitures, des portes et des fenêtres, du plafond, ainsi que la mise en place d'une nouvelle installation électrique, la réhabilitation de la vitrerie, de la menuiserie en aluminium, de la plomberie et des sanitaires. Par la suite, l'équipe extérieure va remettre le Palais à neuf en rénovant la peinture extérieure. Les lampes et points lumineux défectueux seront réparés. Enfin, et ce, à la grande joie des fonctionnaires et des représentants du peuple, les bureaux de la terrasse bénéficieront d'une rénovation certaine avec un carrelage vitrifié du sol, des toitures refaites avec portes et fenêtre en aluminium.

Cerise sur le gâteau, les travaux s'accom-

pagent d'une dotation en divers matériels administratifs, à savoir de nouveaux mobiliers et appareils de sonorisation.

Ce bâtiment administratif des députés se trouve en mauvais état, depuis quelques années. Rappelons que l'infrastructure abritait l'Assemblée Constituante en 1958 ainsi que toutes les législatures, comprenant celles des périodes transitoires. L'entretien initié en ce moment est somme toute logique d'autant que l'Institution est appelée à se moderniser et à suivre la marche en avant vers l'émergence de notre Nation. D'un autre côté, il est normal que le Palais puisse offrir aux députés et au personnel administratif les meilleures conditions possible pour mener à bien leurs missions. (AKON'NY)

Gaëtan J.E Beanjara

# DÉCLARATION DE PATRIMOINE

## Une obligation déterminée par les textes

L'État Malagasy a ratifié la Convention ouésienne contre la corruption en 2004 et s'est engagé à intégrer dans son droit national les mesures préventives allant dans ce sens.



La Constitution en son article 41 alinéa 2 soumet les personnes exerçant un mandat public à une déclaration de patrimoine, en début de leur mandat, et ce, auprès de la Haute Cour Constitutionnelle (HCC). Il s'agit notamment du Président de la République, du Premier Ministre, des Ministres, des Députés, des Sénateurs et des Membres de la HCC. L'article 2 de la Loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption traite également ce sujet de déclaration de patrimoine mais concerne, cette fois, certaines catégories d'agents publics de l'État tels que les magistrats, les inspecteurs, les officiers de police... Pour ces derniers, leurs déclarations sont déposées auprès du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO). Selon la loi 2016-020, le délai de dépôt de cette déclaration s'étend jusqu'à une période de trois mois après la nomination de la personne assujettie.

Le contenu concerne les activités professionnelles rémunérées au cours des cinq dernières années précédant la date de l'élection du Député. Il porte aussi sur les autres fonc-

tions susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts ainsi que l'inventaire de son patrimoine immobilier, mobilier et financier.

Les informations déposées sont confidentielles. Il est toutefois possible pour le public de consulter, sur le site de la HCC, la liste de ceux qui se sont acquittés de leurs obligations. Notons qu'à ce jour, 78 sur 151 députés sont inscrits sur cette liste, soit un nombre important par rapport à la législature précédente. À titre de comparaison sur l'ancienne législature, et sur la même période soit quatre mois après leur mise en place, aucun député n'a effectué son dépôt de déclaration de patrimoine. Ils se sont néanmoins acquittés de cette tâche tardivement.

Le Code Pénal sanctionne et précise dans son article 183.2 que pour défaut de déclaration ou de déclaration incomplète, inexacte ou fautive le contrevenant encourt une peine d'emprisonnement de 6 mois à 5 ans assortie d'une amende de 50 millions à 200 millions Ariary. (LCC)

R. Nirina

## Code d'éthique et de déontologie Structure pour une meilleure efficacité

Afin d'améliorer une image ternie, les nouveaux parlementaires sont déterminés à apporter du renouveau.

Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale énonce les modalités de fonctionnement technique de l'Institution ainsi que des mesures de protection des députés. En parallèle, le code d'éthique recommande aux députés des comportements moraux dans l'accomplissement de leur fonction. Si l'article 3 mentionne, en une phrase, l'incompatibilité des fonctions d'un Député avec tout emploi public, outre l'enseignement, le code apporte aussi plus d'éléments et de précisions sur le sujet dont l'incompatibilité avec une fonction gouvernementale. Avec les articles 8 et 47 du règlement intérieur, on retrouve la question de la présence des Députés lors des

sessions et des travaux de commissions, une des obligations que le code d'éthique appuie dans ses lignes relatives à l'assiduité du parlementaire.

Les dispositions de ce code, dans sa version non encore soumise aux discussions, portent, entre autres, sur les différentes déclarations obligatoires des parlementaires concernant les activités professionnelles et les rémunérations extérieures à l'Assemblée nationale. Il existe aussi d'autres dispositions concernant le domaine des conflits d'intérêts et la primauté de l'intérêt général aux intérêts particuliers. Ce code est censé être un outil permettant à l'Assemblée nationale de se conformer aux normes internationales et un cadre juridique pour éviter les dérapages éventuels pouvant nuire à la

crédibilité des parlementaires. Car force est de constater que malgré l'existence du règlement intérieur et les sanctions qu'encourent les parlementaires pour tout manquement à ces règles, aucune sanction n'a été effective, ou si cela aurait été le cas, a été ignorée du public. La raison pour laquelle une nouvelle structure chargée de contrôler et de mettre en œuvre son application est prévue par le code. D'où «le Commissaire à l'éthique et à la déontologie qui est un organe indépendant ayant le pouvoir d'appréciation des règles d'éthique et d'en recommander les sanctions correspondantes».

L'importance de la mise en place de ces mesures de bonne conduite réside dans le fait que le domaine de la politique est exposé aux dérives. (LCC)

R.Nirina

## Communication 2.0

# Les représentants du peuple se rapprochent des citoyens

**La chambre basse essaie de rattraper l'âge de la convergence des médias sous l'ère numérique. Le nouveau site web de l'Institution est de nouveaux accessible à tous.**

Les députés et l'Assemblée nationale de Madagascar sont désormais plus près des Malagasy. Il ne sera pas nécessaire aux citoyens de solliciter physiquement le député, et ce, grâce aux nouvelles technologies de communication. Les informations concernant les députés seront disponibles sur le site internet de l'Assemblée nationale. L'électeur aura aussi la possibilité de soumettre des questions ainsi que des commentaires à leurs représentants. Afin de rendre le site accessible au grand public, l'interface a été grandement simplifiée. Les informations pouvant intéresser le plus l'internaute sont présentées sur une seule page. Les détails s'ouvrent sur d'autres onglets pour une aisance de consultation. Le site offre des informations sur des supports variés : textes, photos, et vidéos. Le thème de présentation utilisé essaie de rallier praticabilité et esthétique. À titre indicatif, le site contient des informations sur chaque député, sur la structure de l'Institution et de l'administration parlementaire, sur les marchés publics, les ordres du jour, ou encore sur les textes débattus par la Chambre.

### La remise en ligne

Le site web de l'Assemblée nationale revient après une année sabbatique forcée, suite à un piratage informatique en octobre 2018. En effet, il n'a plus été opérationnel que depuis juillet 2019 seulement. Cette pause a permis à l'équipe en charge de la communication numérique de se remettre en question, d'en tirer les leçons et de se préparer à un nouveau départ. La technologie «cloud» («nuage»

en français), utilisant des ressources d'un opérateur internet partenaire, offre, pour l'équipe, une grande possibilité de mieux contrôler le site et son espace d'hébergement.

Cette présence virtuelle a été le fruit d'une collaboration étroite avec la Fondation Friedrich Ebert (FES). Cette dernière a appuyé non seulement le développement du site mais également le renforcement de capacité des agents qui sont chargés de son administration. L'autonomie est de mise pour l'équipe du site web. Depuis, le site se met au service de tout citoyen désireux de disposer d'information de première main. Pour son retour sur la toile, le site de notre Institution bénéficie d'un référencement naturel efficace, qui la positionne toujours au premier rang des résultats de recherches sur Google. L'effort de mise en ligne des actualités en temps réel contribue en partie à cette force.

### Comité de rédaction

De plus, le programme Numérique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) a soutenu l'équipe de l'Assemblée nationale de Madagascar dans la conception d'un plan de communication institutionnel. Cette mission a ouvert la perspective de différentes possibilités de communication. L'utilisation de Wikipedia et des réseaux sociaux ainsi que l'implication des députés et de leurs assistants parlementaires, pour donner plus d'informations aux citoyens, ont été le sujet des séances de travail. Les échanges ont permis aux participants de cerner la situation de la communication

institutionnelle de l'Assemblée nationale de Madagascar. Les membres de l'équipe de communication de notre Institution ont bénéficié de l'apport des experts de l'APF, surtout pour la manipulation de Wikipedia.

Toujours dans le cadre de la communication institutionnelle, une équipe du comité de rédaction du magazine trimestriel de l'Assemblée nationale s'est vue offerte une formation de qualité en rédaction d'article journalistique par un expert journaliste malagasy. La formation a été financée et organisée par l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA). Les rédacteurs de l'Assemblée nationale ont ainsi été formés afin de contribuer à l'enrichissement des informations partagées au public. Le magazine est prévu paraître trimestriellement.

Actuellement, l'équipe de communication de l'Assemblée nationale tient une réunion hebdomadaire avec un objectif de pouvoir gérer, décider et améliorer la communication numérique de l'Institution. Elle a ouvert un compte, une page et un groupe sur Facebook (Fb) pour l'Assemblée Nationale. Une vidéo est également disponible sur Youtube. Selon les souhaits de la Présidente de la Chambre basse, notre communication institutionnelle et numérique aidera à l'instauration d'un environnement de confiance avec la population par la proximité virtuelle. *«Nous voudrions redorer notre image, et c'est en nous rapprochant de vous que ce sera possible».*



**Iiharantsoa Zoëla RAMANGASON**

**Web :** <https://assemblee-nationale.mg>

**Facebook :** [www.facebook.com/assemblee.nationale.399](http://www.facebook.com/assemblee.nationale.399) et [Antenimierampirenena@assemblee.nationale.mg](mailto:Antenimierampirenena@assemblee.nationale.mg)

**Groupe Facebook :** Resaka Antenimierampirenena

**Wikipedia:** [https://fr.wikipedia.org/wiki/Assemblée\\_nationale\\_\(Madagascar\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Assemblée_nationale_(Madagascar))

## Formation

# Pour des assistants parlementaires compétents et une administration moderne

### L'Assemblée nationale travaille son image : renforcement de capacités pour les assistants parlementaires et formation en leadership pratique pour le personnel de l'Institution.

Quatre-vingt-treize assistants parlementaires ont bénéficié d'un renforcement de capacités par l'intermédiaire d'un atelier organisé par la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA). La formation s'est tenue du 29 au 31 octobre 2019 à l'Hôtel Ibis Ankorondrano. Ces assistants ont vocation à être des personnes multidisciplinaires afin de faciliter les travaux législatifs. Des thèmes pertinents ont été développés, dont la rédaction de propositions de lois et d'amendements, les veilles juridiques, les veilles médiatiques à travers les recoupements d'informations, les échos de presse, les sujets d'actualité relatifs aux besoins de la population, sans oublier l'appui aux parlementaires dans toutes leurs activités. Ils ont ainsi été formés à la

gestion administrative des affaires courantes des Députés ainsi que de l'élaboration de leur stratégie d'actions. Les questions sur le genre dans l'action parlementaire ont aussi été abordées puisque 15 % des Députés sont des femmes.

#### Efficacité de l'Administration

L'objectif poursuivi est de rehausser la qualité des services fournis par les assistants parlementaires au profit des nouveaux élus du Palais de Tsimbazaza, afin que ces derniers puissent exploiter les ressources disponibles pour le bon fonctionnement des travaux parlementaires.

D'un autre côté, une soixantaine de membres du personnel de l'Institution ont bénéficié d'une formation en leadership pratique, et ce, en collaboration avec la RMF Center aux

mois de septembre et octobre derniers. Ce séminaire avait pour objectif de développer un esprit visionnaire, de se doter de la faculté de meneur d'hommes, d'atteindre des objectifs de manière efficace et efficiente, et de lutter contre la corruption. Les agents concernés ont pu avoir un aperçu du fameux thème de développement personnel. Ils ont aussi été initiés au volet du coaching en gestion et finance.

En fin de formation, une évaluation finale sous forme d'intervention orale devant un jury a été réalisée par les apprenants.

Ces agents formés sont le fer de lance de l'Assemblée nationale et la promotion baptisée «*Fanilo*» apportera sûrement plus de lumière au sein de notre Institution. 

Tsijani

Renforcement des capacités des Assistants Parlementaires  
de l'Assemblée nationale de Madagascar  
du 29, 30, 31 Octobre 2019, Hôtel Ibis, Antananarivo



Partenariat de : SWEDEN



# RAKOTOMALALA MIARINTSOA, DÉPUTÉ ÉLU À AMBATOLAMPY

## « Les jeunes ne sont pas dépolitisés ! »

**Figurant parmi les plus jeunes représentants du peuple Malagasy au sein de cette nouvelle législature, le député Rakotomalala Miarintsoa nous dévoile son parcours politique. Élu dans la circonscription d'Ambatolampy, il est membre de la Commission juridique et initiateur du Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée nationale.**



**Akon'nyAntenimierampirenena (AnA) : Parlez-nous de votre parcours.**

**Rakotomalala Miarintsoa :** « J'ai grandi dans la ville d'Ambatolampy. J'ai fait des études supérieures en économie et en commerce international. Fonctionnaire au sein du Ministère de la Jeunesse et du Sport, et au niveau de la Banque Mondiale, j'ai fondé une association sportive et sociale que j'ai voulue apolitique et ouverte à tous, loin des considérations partisans : l'ASMIMS ».

**AnA : Pourquoi vous être engagé en politique aussi jeune ?**

**Rakotomalala Miarintsoa :** « Mes ambitions politiques sont nées de mes expériences au sein de mon association. Ma vision était claire : contribuer au développement de ma communauté et de mon pays. Je me suis posé la question de ma place, notamment celle que je devais occuper et les responsabilités qui devaient en découler si je souhaitais participer à l'essor de ma patrie à plus grande échelle. De cette réflexion est née l'idée d'un engagement politique. Cette décision a été renforcée par les encouragements de ma communauté et de mes proches, témoins de mon implication au sein de l'association. La conviction que je pouvais en faire plus, les encouragements ainsi que ma foi ont été déterminants dans ce choix. Sur le plan externe, de plus en plus de jeunes, à l'image du Président de la République, se lancent en politique, et cela renforcé ma motivation et m'a conforté à l'idée que, même jeune, j'ai ma place et je peux apporter quelque chose pour le développement de mon pays ».

**AnA : Pour quelles raisons pensez-vous que l'engagement des jeunes est essentiel pour Madagascar ?**

**Rakotomalala Miarintsoa :** « Je pense que la jeunesse a un point de vue différent sur la politique, elle peut ainsi apporter

un nouveau souffle dans la manière de faire de la politique, avec de nouvelles perspectives. Cela ne signifie pas une défiance à l'égard des aînés mais la conviction que le développement doit se faire par et avec tous, jeunes et moins jeunes. Beaucoup d'efforts doivent encore être consentis pour sortir Madagascar et les Malagasy des nombreuses difficultés auxquelles ils font face. L'immensité de ces défis requiert des efforts conjugués entre tous. C'est un marathon où la technique des aînés, leurs expériences pour ainsi dire, doit être allié au dynamisme et à la vigueur de la jeunesse.

Et puis, la politique a besoin de relève si l'on souhaite qu'elle porte des résultats durables pour les générations futures. Il ne faut pas attendre que toutes les conditions soient parfaites pour entrer dans la course, il faut commencer même si elles ne sont pas optimales, puis s'adapter et apprendre au fur et à mesure qu'on avance. L'engagement politique requiert de l'endurance, mais aussi une certaine fraîcheur. Il est vrai que le soatoavina malagasy implique le respect des aînés, c'est une valeur à laquelle je tiens, mais ce respect n'est pas un frein au dialogue entre les générations et ne doit pas empêcher en aucun cas la jeunesse de s'exprimer ».

**AnA : En tant que jeune, à quels obstacles avez-vous été confronté ?**

**Rakotomalala Miarintsoa :** « C'est la découverte d'un monde nouveau, étant novice en politique, et l'objectif premier était de convaincre les électeurs de voter pour soi. Cela n'a pas été aisé car les pratiques politiques ont toujours été concentrées sur les dons ici et là. En tant qu'indépendant, il n'a pas non plus été facile de se mesurer à de grands partis, rodés aux compétitions électorales. C'est d'ailleurs aussi un défi une fois qu'on est élu, car en tant qu'indépendant, on est forcément un peu à l'écart des groupes politiques et on est donc moins informé et moins "formé" alors qu'on se retrouve dans un environnement où tout est nouveau pour nous. L'intégration est ainsi peut-être plus difficile, plus longue que si on est au sein d'un parti. Mais ces défis ne sont pas insurmontables car la solidarité et les échanges existent bien entre les élus. »

**Ana : Quelles seraient les clés de la réussite alors, d'après vous, dans un environnement politique faisant souvent peur aux jeunes ?**

**Rakotomalala Miarintsoa :** « Pour moi la clé de la réussite, c'est l'intégrité et l'éthique. Il faut être fidèle à ses valeurs et à l'idée que nous ne sommes que les porte-parole du peuple. Cela implique que l'on revienne sans cesse vers eux pour les tenir informés. Cette redevabilité est un devoir sacré et nécessite beaucoup de vigilance pour ne pas tomber dans les travers de la politique. »

# RAZAIHARIMALALA FIAINANTSOA, DÉPUTÉ ÉLUE À SOAVINANDRIANA

## « Femmes, osons faire de la politique ! »

**Seule femme candidate dans le district de Soavinandriana, région de l'Itasy, face à huit autres prétendants, elle entame son premier mandat à l'Assemblée Nationale. Elle nous livre son parcours, ses premières impressions en tant que député, mais aussi les défis à relever pour une femme au sein de l'Assemblée nationale.**

**Akon'ny Antenimierampirenena (AnA) :** Madame le député, pouvez-vous nous parler de votre parcours et des raisons qui vous ont poussé à vous engager dans la politique ?

**Razaiharimalala Harizaka Fiainantsoa (R. Fy) :** « Je m'appelle Razaiharimalala Fiainantsoa, mais tout le monde m'appelle Madame Fy. J'ai trente-six ans (36), fille de paysans, née à Soavinandriana de l'Itasy. Si je remonte un peu dans l'histoire de ma famille, mon grand-père et mon oncle ont déjà été élus députés. Professionnellement, j'ai débuté avec le projet Prosperer en tant que conseillère d'entreprise. J'ai été amenée à travailler encore plus avec les agriculteurs et par chance, j'ai été affectée dans la région Itasy, ma région natale. À l'époque, j'avais à gérer 16 communes, et de ce travail, j'ai obtenu le prix du meilleur conseiller entreprise. J'ai été promue sénior, et ce, bien que j'étais la plus jeune collaboratrice. Grâce à cela, les habitants de Soavinandriana ont commencé à me connaître, ils se rappellent de la jeune fille, qui sur sa moto, parcourt 16 communes.

Pour ce qui est de la politique, mon mari était candidat lors de la précédente élection législative, mais n'a pas été élu. Par la suite, on s'est dit qu'on n'allait plus faire de la politique, vu l'énergie et les ressources mobilisées et dépensées. Mais nous en avons tiré une leçon : la nécessité d'avoir une base ! Nous avons ainsi continué les activités de l'association au nom de laquelle mon mari s'est présenté. Et c'est cette base qui m'a sollicitée lors des élections de 2019. J'avais aussi la chance de collaborer avec le candidat Andry Rajoelina lors de la joute présidentielle. Et d'un autre côté, le président Ami (ndlr : Pasteur Irako Ami Andriamahazosoa) a sorti le livre "Osez faire de la politique", et cela m'a encore poussé à la décision de me présenter ».

**AnA :** Pensez-vous que l'engagement des femmes est essentiel pour Madagascar ? Et quels défis se sont présentés à vous pour cette première fois ?

**R. Fy :** « Une chance que mes huit adversaires sont tous des hommes et ça m'a encore plus démarqué des autres candidats. J'étais la femme qui n'avait pas peur des responsabilités. La société pense que la femme est faible et doit avoir d'autres préoccupations que la politique. Pourtant, elle est autant capable que l'homme, d'apporter le développement. Autre chose : les femmes sont droites si les hommes ont tendance à tourner

autour du pot. Et enfin, elle a un cœur aimant, la dévotion et l'empathie que certains hommes n'ont pas, en plus de ses capacités intellectuelles. Plus il y aura des femmes à l'Assemblée nationale et en politique, plus vite le développement se fera. Et ça commence par l'Assemblée nationale. Si on arrivait à avoir 50 % de femmes à l'AN, je suis sûre que cela changerait beaucoup de choses. Chez nous, il y a une expression qui dit "Mandridrano tsy entim-behivavy" (Ndlr : Marindrano est une zone située dans l'Itasy. Selon cette expression, l'Itasy ne doit pas être dirigé par une femme). Je crois que ça dit tout sur les défis qui ont dû être relevés en tant que femme candidate et maintenant femme députée ».



**AnA :** Y aurait-il alors des clés pour la réussite dans un environnement appréhendé par les femmes ? Quels seront vos conseils pour les femmes qui veulent se lancer dans la politique ?

**R. Fy :** « La condition d'être une femme ne doit en aucun cas être un obstacle pour la prise de responsabilité, pour la contribution au développement. Au contraire, c'est un atout. Il faut juste bien se préparer, prendre son élan, et surtout pas hésiter à se lancer. Toutefois, il ne faut pas brûler les étapes, et c'est là mon deuxième conseil. Obtenir un permis est requis avant de conduire une voiture. Ensuite, il faut choisir un modèle à qui on va s'identifier, qui servira de repère et d'inspiration. Et enfin, il faut avoir quelqu'un à qui se confier car on ne parle pas de n'importe quoi à n'importe qui. Et enfin, il ne faut pas hésiter à prendre des conseils auprès de

ceux qui ont plus d'expériences. Moi, par exemple, j'ai toujours pris conseil auprès de Norbert Lala Ratsirahonana ».

**AnA :** Le mot de la fin ?

**R. Fy :** « Être député, c'est être proche de son électorat et le rester, c'est ce qu'il faut savoir. Pour les jeunes femmes qui souhaiteraient se lancer en politique, allez-y, osez ! Et préparez-vous dès maintenant. Lisez, suivez les actus, assistez aux meetings et débats politiques, prenez part aux activités qui se déroulent chez vous et ayez un esprit critique. Et le plus important, confiez-vous à Dieu. Esther, un de mes modèles, disait "car comment pourrais-je voir le mal qui arriverait à mon peuple, et comment pourrais-je voir la destruction de ma parenté ?". »

# DERNIÈRE LÉGISLATURE

## Bilan des textes adoptés

**Composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Parlement vote la loi, selon l'article 68 de la Constitution. Un bon citoyen s'intéresse au bilan des textes adoptés par la Chambre Basse sensée être l'institution proche du peuple par le mode de désignation de ses membres, le suffrage universel direct. La première législature de la Quatrième République s'est étalée entre le 18 février 2014 et le 5 février 2019, plus de 200 textes ont été adoptés.**

**A**u cours de la dernière législature, les députés ont adopté 264 textes. La plupart sont d'origine gouvernementale. Les députés ont aussi de leur côté déposé des propositions de loi concernant des problématiques de proximité propres aux citoyens malagasy. Cinq lois d'origine parlementaire ont été alors adoptées dans ce sens :

- la loi n°2014-035 portant abolition de la peine de mort ;
- la loi n°2015-013 portant transfert des terres ayant appartenu aux colons au profit des citoyens malagasy ;
- la loi n°2015-014 sur les garanties et la protection des Consommateurs ;
- la loi n°2017-013 modifiant et complétant les dispositions du Code de procédure pénale relative à la défense des parties, l'enquête préliminaire et la détention préventive au cours de la poursuite et de l'instruction ;
- la loi n°2018-028 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 2014-007 du 22 juillet 2014 portant institution de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

L'Ordonnance fixant les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale a aussi été amendée pour une meilleure condition d'exercice de la fonction des députés. Notons que quelques initiatives parlementaires n'ont pas été sanc-

tionnées de la conformité à la Constitution comme la proposition de loi portant droits et privilèges inhérents aux fonctions de Député.

Soixante-cinq accords de prêts destinés à financer, en grande partie, la construction ou la réhabilitation d'infrastructures routières ont reçu l'aval des députés sans pour autant oublier la production d'engrais, les urgences sociales, la promotion de l'investissement et l'amélioration du secteur de l'énergie notamment l'exploitation des énergies renouvelables. Ils ont également autorisé la ratification de certains accords de principe débouchant sur la dynamisation de l'économie : les statuts des banques œuvrant dans l'investissement comme l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB), les statuts de l'AFRICA 50-Financement de Projets et de l'AFRICA 50-Développement, et l'Accord-cadre de l'Alliance solaire Internationale.

Par ailleurs, les locataires de Tsimbazaza ont parfaitement joué leur rôle de représentation de la population. L'adoption des différents projets de loi tels que celui portant refonte de la Loi n°2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée, atteste de cet état de fait.

Des textes ont aussi fait l'objet de nouvelles délibérations :

- la Loi n°2017-001 instituant l'Ordre National Malagasy ;

- la Loi n°2017-002 portant Code de la Route à Madagascar ;
- la Loi n°2017-020 portant Code de l'Electricité à Madagascar ;
- et la Loi n°2017-023 relative aux Zones Economiques Spéciales.

Par ailleurs, l'adoption des derniers textes électoraux de 2018 ont profondément divisé les députés malgré la conformité des travaux aux différentes procédures législatives. L'ensemble des élections qui s'ensuivent sont régies par ces textes.

Des projets de loi n'ont pas été adoptés par les députés de la précédente législature. En revanche, quatre propositions de loi ont été transmises au Sénat. Cette initiative concerne le texte sur l'Ordre des Géomètres Experts, la réglementation des dina en sécurité publique, les ressources des CTD et le régime de retraite parlementaire.

Douze (12) résolutions ont été adoptées en vue d'inviter le Gouvernement à examiner et à résoudre une question bien déterminée de la politique économique, financière, administrative, sociale ou culturelle, touchant la vie de la Nation ou l'intérêt général du pays.

Au cours de cette législature, l'Assemblée nationale a tenu dix (10) sessions ordinaires et quinze (15) sessions extraordinaires et une (01) session spéciale. 

**Rambeloarisoa Andriamaro**



## Session spéciale



*Election du Président et des six vice-présidents de l'Assemblée Nationale*

## Session ordinaire



*Election du Bureau Permanent*

## Session extraordinaire



*La proposition de loi de Jean Brunelle Razafintsindraofa passe !*

## COOPÉRATION AVEC SES PARTENAIRES

### De nombreux projets réalisés

**Le plan stratégique de l'AN lui permet de collaborer avec différents partenaires pour la réalisation de ses objectifs.**

**E**n 2015, l'Assemblée Nationale a élaboré son plan stratégique de développement reflétant la vision de devenir une Institution fiable et crédible aux yeux des citoyens. Ce plan comporte plusieurs volets dont l'amélioration de la production législative, le renforcement de capacité des élus en matière de redevabilité, et entre autres, d'outiller ces derniers pour faire face à leur mission de contrôle et d'évaluation de l'action gouvernementale. L'administration n'est pas en reste car le personnel fait partie de la chaîne de valeur de l'Institution. Le plan stratégique est basé sur les besoins de l'Assemblée nationale et est reparti en divers objectifs. Présenté aux partenaires techniques et financiers dans l'objectif d'un positionnement en fonction de leurs domaines d'intervention, des formations entrant dans le cadre de perfectionnement ont pu être réalisées, et pour les députés, mais aussi pour le personnel, et ce, en matière de rédaction législative. C'est le cas, par exemple, de la formation en légistique, en coopération avec l'Assemblée Nationale Française, par le biais du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Madagascar.

#### Place importante

En termes de redevabilité, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), a appuyé l'Assemblée Nationale dans ses objectifs de se rapprocher des citoyens par l'organisation de Journées « Porte-ouverte » dans les provinces de Madagascar. Ce programme a été, par la suite, rejoint par la Fondation Friedrich Erbert Stiftung

(FES) et l'Institut Electoral pour une démocratie Durable en Afrique (EISA).

Toujours dans cette optique, l'Assemblée Nationale veut donner une place importante à la Société Civile qui, rappelons-le, fait partie des acteurs de la vie publique. D'où l'appui d'EISA Madagascar au projet de dialogue social dans les régions de Madagascar avec la création de plateforme d'échange entre les élus et les membres de la Société Civile. Il faut savoir que ce sont les parlementaires qui œuvrent dans les zones enclavées et qui connaissent la réalité des conditions de vie de la population. C'est à partir de ces échanges d'informations que l'élu peut interpeller l'Exécutif sur un sujet donné, d'ordre économique et/ou social pour ensuite rendre compte aux citoyens et suivre l'avancement des requêtes.

#### Plus de visibilité

D'un autre côté, la communication institutionnelle est appuyée par plusieurs partenaires : publication de Guide pour les parlementaires, dépliants, brochures, revues, productions d'émissions radiotélévisées, et spots vidéos, mise en ligne du site web. La publication de cette onzième édition du magazine de l'Assemblée Nationale fait partie des projets de l'Assemblée Nationale et de ses partenaires. Toujours pour plus de visibilité, des débats parlementaires ouverts (DPO) ont été organisés avec la FES et l'Union Européenne, où les universitaires ont été invités à y participer. Des quizz sur l'Assemblée Nationale aussi ont été organisés avec EISA Madagascar.

L'appui et le développement de la pro-

motion du genre sont soutenus en partie par EISA Madagascar à l'exemple de la mise en place du Caucus des Femmes Parlementaires. La promotion et l'appui des parlementaires dans l'élaboration des propositions de lois sont, en outre, accompagnés par les partenaires : cas de la proposition de loi sur la Compétitivité Nationale qui a été soutenue par la FES. Des ateliers d'échanges entre parlementaires sont organisés avec les partenaires. C'est le cas du projet sur la sensibilisation des parlementaires à adhérer au Réseau de Parlementaires Contre la Corruption (APNAC) avec le PNUD.

#### Matrice annuelle

Autre exemple méritant d'être soulevé est la question de la promotion de la culture et l'échange sur les avancées en matière de législation avec le Bureau Régional de l'Océan Indien de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ainsi, les parlementaires qui sont membres de la commission culture de la région de l'Océan Indien se sont réunis à Antananarivo. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'Assemblée Nationale Malagasy bénéficie aussi de l'appui des programmes de développement d'autres organisations internationales dont l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, le Parlement Panafricain ou encore l'Union Interparlementaire.

La réalisation de ces objectifs sont établis préalablement avec les partenaires à travers une matrice annuelle des activités, modifiable en fonction du contexte mais en respectant le calendrier. Le programme doit être soumis au Bureau Permanent par le Secrétaire Général de l'Institution pour être inscrit à l'Ordre du Jour. Par la suite, il est adopté en séance plénière, tout en prenant compte de la disponibilité des députés et des travaux législatifs. Ceux concernant les activités avec l'Administration se tiennent durant les vacances parlementaires. **(C. R. R.)**



# JOURNÉES PORTE-OUVERTE À FARAFANGANA

## Le droit de succession des femmes au menu

**Le choix de la tenue de cet événement est tombé sur la capitale de la Région Atsimo Atsinanana, la ville de Farafangana. Il faut savoir que cette partie Sud-Est de la Grande Île reste bien conservatrice et les traditions figurent parmi les règles régissant la société.**

Effectivement, l'organisation de journées porte-ouverte de deux jours, appuyée par l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), est un événement pour la simple raison que c'est rare qu'une Institution, figurant parmi les connues de la République, se déplace pour aller à la rencontre du citoyen. L'objectif est clair : plaider la cause de la femme dans une des régions les plus conservatrices de Madagascar en instaurant un dialogue social.

Là où les Ampanjaka sont bien respectés et font toujours la loi, les parlementaires sont les personnalités les mieux indiquées pour exécuter ce genre d'exercice d'équilibriste. Il faut savoir que ces derniers sont le porte-parole des citoyens dans leurs circonscriptions respectives, principalement avec cette habitude de la population, mais aussi des collectivités décentralisées, de s'adresser aux députés et/ou aux sénateurs pour la résolution des problèmes courants.

### Etude de contexte

Ainsi, les chefs traditionnels, les autorités régionales, les députés dirigés par le Vice-président chargé de la Province de Fianarantsoa, à savoir Brunel Razafitsiandrofa, l'élu d'Ikongo, ainsi que des membres de la société civile, se sont retrouvés autour d'une table pour discuter de cette épineuse et douloureuse question d'accès à la succession portant sur les biens acquis par leurs parents et pour les femmes, et ce, à l'exclusion des patrimoines indivisibles appartenant aux clans et rattachés au « Tranobe ». Les résolutions issues de cette réunion feront, par la suite, l'objet d'une proposition de texte législatif qui sera précédée d'une étude de contexte local et national.

En tout cas, force est de constater qu'aucune opposition n'a été enregistrée ni de la part des titulaires du pouvoir ancestral, ni du côté du pouvoir exécutif régional, et encore moins des parlementaires de cette région.

Pour en revenir aux journées porte-ouverte, l'objectif est de mieux faire connaître l'Assemblée nationale à travers son histoire, son fonctionnement et ses responsabilités au niveau national. D'autres activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de mentalité, ont aussi été organisées dont certaines sont liées à la promotion des droits des femmes. 

Randriamampionontsoa Lantonirina



## PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES (PFJ)

### Deux jeunes universitaires représenteront Madagascar

Durant le Sommet de Moncton en septembre 1999, les chefs d'Etats et les membres de gouvernement réunis dans l'espace francophone ont créé le Parlement Francophone des jeunes. Depuis, c'est l'Assemblée Nationale de la Francophonie qui se charge de la mise en œuvre du projet.

L'objectif est de « promouvoir la démocratie représentative et faire connaître le travail législatif tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie à travers des simulations parlementaires des plus réalistes ». Ces jeunes venant de plusieurs pays de l'espace francophone

se réunissent alors en session dans un pays déterminé. Durant les échanges, ils ont l'occasion d'exprimer leurs souhaits, attentes et interpellations, et de transposer ces derniers en résolutions et déclarations qui vont par la suite être présentées à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie afin d'assurer une continuité du travail effectué.

Tous les deux ans, un concours est organisé dans le but de sélectionner les lauréats qui pourront participer à ces sessions internationales. Pour le cas de Madagascar, ce concours a été organisé conjointement par la section malagasy de l'Assemblée Parlementaire de

la Francophonie (APF) et la délégation générale de la fondation Alliance Française à Madagascar, au début de l'année dernière. Le ou la candidat(e) doit être âgé de 18 à 23 ans, suivant un cursus scolaire ou universitaire ou provenant de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage, et appartenant à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité.

Ainsi, Rasoafara Josette Aline, de l'Université d'Antananarivo, et Andrianandraina Anthony Ludovic de l'Université Essva Vakinankaratra vont ainsi représenter Madagascar au sein de ce PFJ. 

July D.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## Coopération internationale fructueuse

**Fortement impliquée dans le cadre de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée nationale a pu se projeter au sein des instances internationales**

L'Assemblée Nationale est active dans le domaine de la coopération parlementaire. Elle est très soucieuse du renforcement de la démocratie parlementaire et se trouve en action de coopération aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle entretient des relations privilégiées avec certaines Assemblées parlementaires francophones, notamment le Parlement de la Communauté Française de Belgique.

Tous les deux ans, et ce, depuis quelques années, notre Institution envoie un jeune malagasy entre 18 et 26 ans à Bruxelles, participer au « Parlement Jeunesse » organisé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB).

Nous avons également des échanges plus ou moins régulières avec l'Assemblée Nationale de Maurice, des Seychelles et des Comores avec lesquelles nous envisageons de créer l'Assemblée Parlementaire de la Commission de l'Océan Indien (AP-

COI) en vue de jeter des regards parlementaires sur les différentes décisions prises au niveau des Exécutifs dans le cadre du processus d'intégration des pays de la COI.

### Grandes décisions

D'autres actions peuvent prendre la forme de visite d'études à l'image de celle dirigée par Madame Razanamahasoa Christine, Présidente de l'Assemblée Nationale, à Berlin au mois de septembre 2019. Beaucoup de séminaires et d'ateliers sont également organisés en collaboration avec les Parlements étrangers. Nous bénéficions souvent d'aides techniques, d'appuis en matériels et outils de travail au bénéfice des Parlementaires et de l'administration.

Sur le plan multilatéral, nous sommes membres de plusieurs organisations interparlementaires, l'Union Interparlementaire, le Parlement Panafricain, l'Assemblée Parlementaire de la Franco-

phonie, l'Assemblée des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

En outre, nous avons le statut d'observateur comme au niveau de l'Union des Parlements Africains (UPA) et du Forum Parlementaire de la SADC.

Nous participons ainsi à l'élaboration et à l'exécution des grandes décisions prises dans ces différentes instances.

Les Groupes Parlementaires d'Amitié (GPA) ne sont pas en reste. Nous nous efforçons dans la mesure du possible de créer des Groupes Parlementaires d'Amitié avec les parlements des pays en relation diplomatiques avec Madagascar. Cette structure est particulièrement efficace pour les Députés en quête de jumelage pour leurs circonscriptions respectives.

Ces activités de coopération de l'Assemblée Nationale sont organisées sous l'autorité du Bureau Permanent. **(AKON'NY)**

R. Calvin

## LOI DE PROGRAMMATION

### Souhait d'une meilleure répartition des aides

**Les élus de l'Assemblée nationale veulent avoir leur mot à dire sur la répartition des aides étrangères. C'est ce qui ressort de la discussion entre les représentants des députés malagasy et ceux du parlement français.**

La salle de réunion du Bureau Permanent s'est révélée exiguë pour contenir les conférenciers. Le vendredi 22 novembre 2019, une forte délégation de parlementaires français, députés et sénateurs confondus, conduite par M. Rodrigue Kokouendo, député du Val-de-Marne et Vice-président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre basse française, s'est rendue à Madagascar, du 18 au 24 novembre. Après avoir fait le tour des institutions, notamment de la Primature et du Sénat, la délégation s'est rendue à l'Assemblée nationale le vendredi 22 novembre 2019 dernier.

En face, il y avait Christine Razanamahasoa, Présidente de l'Assemblée nationale entou-

rée de deux autres membres du Bureau Permanent ainsi qu'une dizaine de Présidents de commission. Cette visite portait sur le thème du « comment bâtir les relations de demain » entre les deux parlements. Cette période coïncidant avec l'élaboration de la loi de programmation, incluant les aides au développement pour l'Afrique, par les autorités françaises, ce volet de la coopération a pris le dessus.

### Inclusion

Pour les élus Malagasy, l'idéal serait un effort financier plus important de la part de ce partenaire de choix qu'est la France notamment à travers une meilleure répartition des aides accordées. Certains députés malagasy

se plaignent en effet que certaines régions ont toujours été privilégiées par rapport à d'autres. Lucien Rakotomalala, élu de l'Atsimondrefana, en est témoin puisque sa région est l'une des plus défavorisées de l'île en matière d'aide extérieure. Du coup, nos élus de la Chambre basse demandent à ce que les députés soient davantage associés à la répartition des aides et au choix des projets à financer. Pour Christine Razanamahasoa, « il faut qu'il y ait plus d'implication des députés dans les programmes de répartition des aides extérieures pour une meilleure équilibre régionale ». **(AKON'NY)**

Mandimby Tsiferana.

# Direction de la législation

## Cheville ouvrière de l'Assemblée Nationale

**La direction de la législation tient une place importante à l'Assemblée nationale : elle est la direction principale de l'Institution.**

Cette direction prend en charge la préparation des travaux législatifs et celle relative au contrôle des actions gouvernementales. Elle comprend 5 services ayant chacun leurs missions spécifiques. Le service des Commissions et des Études a pour attribution principale la préparation des dossiers à étudier par l'Assemblée Nationale. En outre, ce service soutient, sous forme d'assistance technique, les diverses Commissions et groupes de travail institués par le biais de leurs présidents et rapporteurs. Il procède aussi à la collecte des données et documents nécessaires et rédige les propositions d'amendements de textes soumis pour examen. Des rapports relatant les différents travaux de commission sont produits. Ce service se charge aussi du règlement des affaires contentieuses, en défense et en re-

quête, impliquant l'Assemblée nationale. Le service législatif et des séances, quant à lui, est chargé du collationnement des projets de textes ainsi que de la mise en forme des lois définitivement adoptées. Il s'assure aussi de la traduction des textes législatifs. Ce second service produit les résumés des textes et des lois adoptées pour une meilleure compréhension.

### Recueils de textes

Ce même service s'occupe également du suivi et de l'envoi des textes adoptés pour les différentes institutions concernées : Sénat, Haute Cour Constitutionnelle. Le bon déroulement de la séance est ainsi assuré à travers la préparation des dossiers de séances, la sonorisation et l'enregistrement des débats. Ses agents assurent le secrétariat de la séance et l'état des présences des Députés,

par conséquent, la récapitulation mensuelle de l'assiduité de nos élus.

Trois autres services complètent la direction de la législation. Le service des procès-verbaux et des comptes-rendus analytiques, le service de la documentation et celui des Archives, qui se chargent respectivement de la reproduction écrite des interventions en séance plénière en assurant l'enregistrement sonore et la mise en forme finale des PV et des comptes rendus analytiques, l'acquisition et la confection des recueils de textes, ainsi que la conservation des documents. Les archives et les documents de travail de l'Assemblée nationale sont gérés par ce dernier service. 

Cyrilène Rasambozafy

## Guide de la sagesse

### Les proverbes relatifs à la vie politique

On définit le proverbe comme étant « une formule langagière de portée générale contenant une morale, une expression de sagesse populaire ou une vérité d'expérience que l'on juge utile de rappeler ». Les proverbes sont souvent anciens mais la vérité qu'ils véhiculent, arrivent à traverser le temps. Les Malagasy n'ont rien à envier aux autres peuples car ils excellent aussi dans ce domaine.

« *Manalasila toy ny akoholahy lava sanga, arahabain-tsy andriana, avela toa misatroka jaky.* »

**Qui rend perplexe comme un coq à longue crête : quand on le salue, il n'est pas de la caste des Nobles ; si on reste indifférent, celui-ci porte un chapeau rouge.**

Autrefois, la couleur rouge était un signe de noblesse. Le statut intermédiaire est toujours difficilement perçu par le public.

« *Itataram-poza, iasana tanety, avoko, anarahana andriana, hena.* »

**Si l'on creuse des petits canaux dans les rizières, c'est pour y attraper des crabes d'eau douce. Si l'on creuse le sol, c'est pour y trouver des racines d'avoko ; et si l'on suit un souverain, c'est pour obtenir de la viande.**

Personne ne se donne la peine sans en espérer quelques gains.

« *Izay be no basy.* »

**Ceux qui sont nombreux équivalent à des fusils.**

Autrefois, le fusil a été considéré comme l'arme la plus redoutable. Ceux qui sont nombreux peuvent effectuer des tâches considérables. C'est une version malagasy du proverbe « L'union fait la force. ». Par extension, on parle fréquemment de « majorité » en démocratie.

« *Ny teny ifamaliana mahamasina andriana.* »

**Le dialogue affermit les pouvoirs d'un souverain.**

La capacité d'écoute d'un gouvernant pérennise son existence politique.

Sources :

J.A.HOULDER, *Ohabolana ou proverbes malgaches, Antananarivo, Imp. Luthérienne, 1960.*

## A new chapter in the Parliament's history

The first woman Speaker of the National Assembly of Madagascar

**Fifty-six years have passed, fifty-six years of male governance at the level of the National Assembly of Madagascar until 2014, the year when the first woman to head this institution was elected.**

The participation of women in political life is still very low in Madagascar, this for elected or nominated terms. Despite the efforts to reverse the trend such as the signing of the Southern African Development Community Memorandum of Understanding on gender parity in Madagascar by the Malagasy authorities in 2014, there is still a long way to go.

This is why the election of a woman to the presidency of the National Assembly of Madagascar in 2014 and 2019 is a great and inspiring victory for the promotion of gender because. It gradually demonstrates that women have place in the management of state and political affairs. In order to understand this ascent, it is necessary to take a brief leap back to see the great men and woman who have marked the history of the National Assembly of Madagascar.

In October 1958, the first Madagascar Constitutional Law was adopted in the Congress after the solemn proclamation of the end of the annexation law that unilaterally linked Madagascar to the Metropolis by Mr. André Soucadaux - High Commissioner of the French Republic.

This Constitutional Law formulated the dissolution of the Representative Assembly. Consequently, the Provincial and Representative Assembly elected under the Framework Act merge to form the National Constituent and Legislative Assembly. On October 16, 1958, its members chose

Mr. Norbert Zafimahova to head the new chamber.

### The National Assembly of the First and Second Republics

Provincial Councillor of Fianarantsoa in 1957, Mr. Ravony Jules held the position of Speaker of the National Assembly from July 4, 1959 to May 10, 1960.

Provincial Councillor, General Councillor and MP of the PSD party, Mr. Nany Alfred became the Speaker of the National Assembly on November 3, 1960, replacing Mr. Calvin TSIEBO, who was called to the Vice Presidency of the Government.

Due to the student revolt in May 1972, the referendum on October 8, 1972 dissolved the National Assembly and the Senate to give way to the National People's Council for Development (CNPD) chaired by Pastor Michel FETY.

Mr. Michel-Andrianarahinjaka Lucien Xavier, founding member of the political bureau of AREMA and MP elected in the "Fivondronana of Fianarantsoa II" was elected Speaker of the National People's Assembly in 1977. The National People's Assembly was suspended after the 1991 event and the Convention of October 31, 1991 gave birth to the Committee for Economic and Social Recovery (CRES), headed by two speakers, Pastor Richard Andriamanjato and Mr. Manandafy Rakotonirina.

### The National Assembly of the Third

### Republic

The legislative elections of June 13, 1993 re-established the Malagasy legislative institution. Pastor Richard Andriamanjato led the first five-year term (1993-1998) and the Professor Ange Andrianarisoa led the Presidency for four years (1998-2002). The popular event of 2002 ended this legislature.

From March 2002, the National Assembly was led by Mr. Auguste Paraina until October 2002. The National Assembly was dissolved on October 16, 2002. A new legislative election gave birth to the third legislature and Mr. Jean Lahiniriko was elected Speaker of the National Assembly.

Dismissed by his peers on May 08, 2006, the latter did not end his term at the head of the Malagasy National Assembly.

His counterpart, Mr. Mahafaritsy Samuel Razakanirina, succeeded him until the dissolution of the National Assembly by the President of the Republic, Marc Ravalomanana, in July 2007.

### The National Assembly of the Fourth Republic

After the legislative election in September 2007, the fourth legislature was established with Mr. Jacques Sylla as the new president. Andry Nirina Rajoelina's access to the head of the transition after the political and social events of December 2008 brought the regime in place and enabled the Transitional Congress to be established and replaced the National As-



sembly with Mr. Rakotoarivelo Mamy as the speaker.

Following the dissolution of the Transition Congress by, Andry Rajoelina, the President of the Transition, the completion of the National Conference enabled the Transitional Congress to reform. It began to sit on October 13, 2010 with Mr. Raharinaivo Andrianatoandro as the speaker.

Once again, a revision of the Transitional Parliament was made, following the signature of the famous "Feuille de route" at the Ivato International Conference Center which allowed Mr. Mamy Rakotoarivelo to return to the command of the Congress. The Decree No. 2011-708 repealing the Decree No. 2010-852 of October 08, 2010 appointing the members of the Transition Congress and signed by the President of the Transition, Andry Nirina Rajoelina, confirms this situation.

### A big step for change

The final results of the parliamentary elections on December 20, 2013, confirmed by the Judgment N° 11-CES/AR of February 06, 2014, allowed the National Assembly to resurface once again. This is a new beginning for the Malagasy Parliament's history because it is the first time that a woman occupied the seat of the Speaker of the Lower House. Elected by her peers on February 18, 2014, Razanamahasoa Christine Harijaona, the new speaker, is the only woman to be the head of the temple of democracy from 1958.

Unfortunately, the Decision N° 05-HCC/

D3 of March 27, 2014 concerning a request for a verification of conformity with the Constitution of an extract from the Rules of Procedure and the annulment of elections in the National Assembly created a storm within the Institution. A new election of the members of the Permanent Bureau results in a new composition. Mr. Rakotomamonjy Jean Max was elected Speaker of the Lower House from May 03, 2014 to February 06, 2019.

Luckily, the judgment n°45-HCC/AR of July 02, 2019 proclaiming the official results of the parliamentary elections of May 27, 2019 gave birth to the second legislature of the Fourth Republic. Mrs. Razanamahasoa Christine Harijaona returned to the presidency of the National Assembly on July 16, 2019. 147 Deputies out of the 151 elected voted and showed their choice. They unanimously elected her.

### A predominantly female permanent bureau

The election of the other members of the Permanent Bureau of the National Assembly continued on Wednesday, July 17, 2019. As for the presidency of the Assembly, there was one candidate for each post of the six Vice-presidents, the three Quaestors and the two Rapporteurs.

We can see that among the twelve members (including the speaker) of the permanent bureau of the National Assembly, five deputies are male and seven deputies are female. 

July D.

### Speaker

Razanamahasoa Christine

### Deputy speakers

Fianarantsoa, Razafintsindraofa Jean Brunelle (IRD)

Toliara, Rabenirina Jean Jacques (IRD)

Antananarivo, Rasolonjatovo Honoré (IRD)

Toamasina, Michelle Bay Angelica (IRD)

Mahajanga, Rahantanirina Lalao (IRD)

Antsiranana, Rahelihanta Jocelyne (IRD)

### Quaestors

1st Quaestors, Henri Jean Michel

2nd Quaestor, Lantoarivola Rakotomanga

3rd Quaestor, Maminiana Rabenirina

### Rapporteurs

General Rapporteur, Solange Angèle

Deputy General Rapporteur, Tsirimaharo Rafenomanantsoa



PALAIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
TSIMBAZAZA - ANTANANARIVO 101  
B.P. 704  
TÉL. +261 20 22 216 37

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
RAZANAMAHASOA Christine,  
Présidente de l'Assemblée Nationale

**DIRECTEUR DE PUBLICATION  
ADJOINTE**  
RAKOTOMANGA Lantoarivola Sadera,  
Questeur chargé des Relations  
Publiques et de la Législation

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
RANDRIAMAHAFANJARY Calvin,  
Secrétaire Général

**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
RANDRIAMIHAINGO R. Louissette,  
Directeur des Relations  
Interparlementaires et de la  
Communication

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
RAZAFINDRANAMANA Pierrot  
RATSIMBA Andrianaivo Mamy  
Jeannot de MATA  
RANDRIAMAMPIONONTSOA  
Lantonirina  
RAMANGASON Iharantsoa Zoela  
RAZAZA Barthélémy  
ANDRIAMITANDRINA Mboahangy  
RANDRIANARIVELO Eloïse  
RAMBELOARISOA Andriamaro  
FANDRO Ambinintsoa July Diana  
RAVOMANANA Aurélie  
SOATSARA Diadème Marcelia  
TAFITA Naory - Frigue  
MANANA Orsini  
BEANJARA Gaëtan Jean Eudes  
RASAMBOZAFY Cyrillène  
TSIKINIAINA James Nickaï  
RALAIARISOA Mandimby

**PHOTOGRAPHE**  
RAZAFIMIANDRA Marka  
RAKONTONDRA SOA Njaraniana

**Les opinions exprimées dans les  
articles sont celles des auteurs  
et n'engagent ni le magazine ni  
l'institution.**

Avec l'appui :  
du Gouvernement Suédois  
de l'Institut Electoral pour une Démocratie  
Durable en Afrique, EISA



## MANDRAY VAHINY

# Olo-manan-kaja maro no tonga nitsidika

**N**y Ambasadaoron'ny firenena Alemana sy ny solotenan'ny Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES), ny Filohan'ny Antenimierampirenana Afrikana atsimo teo aloha, ary ny delegasiona parlementera panafrikanina, no anisan'ny vahiny noraisin'ny Filohan'ny Antenimierampirenana Malagasy tamin'ity taona 2019 ity.

Ny Talata 13 Aogositra 2019 lasa teo dia vahiny roa sosona nanatanteraka fitsidihana ara-pomba fifanajana no noraisin-dRamatoa Razanamahasoa Christine tao amin'ny birao fiasany eto amin'ny Lapa Tsimbazaza. Ny voalohany dia Atoa Mickael Derus, Ambasadaoro alemana izay miasa sy monina eto amintsika, niaraka tamin'Atoa Constantin Grund, solontenan'ny FES. Matotra ny fifanankalozan-kevitra izay niompana indrindra teo amin'ny fiaraha-miasa eo amin'ny parlementera ao amin'ny Bundestag sy ny Antenimierampirenana Malagasy. Raha ny nambaran'ny Filohan'ny Antenimierampirenana tamin'io fotoana io dia hanana andraikitra amin'izany fiaraha-miasa izany ny FES, izay hanamora sy hanatanteraka ny fifandraisana. Ny FES ihany koa dia tafiditra ho isan'ny mpiara-miombon'antoka ara-teknika sy ara-bola amin'ny Antenimierampirenana amin'ny fanomezana fiofanana maro isan-karazany ny mpiasa.

Tetsy andanin'izany koa dia nisy ny fifampizarana traik'efa teo amin'ny Filohan'ny parlementera teo aloha atsy Afrika Atsimo sy ny solombavambahoaka vehivavy Malagasy. Nandalo teto amin'ny Lapa Tsimbazaza Rtoa Bekele Mbete ny Alarobia faha 21 Aogositra 2019 ary niara-dia taminy Rtoa Vuyelwa

Maud Dlomo, Ambasadaoron'ny firenena Afrika Atsimo eto Madagasikara,

Parlemanta panafrikanina

Arak'izany dia fotoana iray nahafahan'izy ireo nizara ny traik'efa teo aminy sy ireo Solombavambahoaka vehivavy Malagasy ny fandalovan-dRtoa Bekele ka nisy ny dinika an-databatra boribory, natao tao amin'ny efitrano fivorian'ny Birao Maharitra. Nivoitra tamin'izany fa manana andraikitra goavana amin'ny vahoaka nifidy azy ny solombavambahoaka, ka mila mahay manavaka ny tsara sy ny ratsy mba hitondra fandrosoana sy fivoarana eo amin'ny faritra iadidiny. Tombotsoan'ny vahoaka no kendrena, noho izany, mila manana Antenimierampirenana matanjaka ny firenena iray noho io andrim-panjakana io mifanakaiky amin'ny vahoaka. Nomarihany ihany koa fa ny fanajana ny fahasamihafana misy no hanangana firenena iray.

Ho an'Atoa Ndoko Dang, filohan'ny parlementera panafrikanina, kosa dia ity no fitsidihana voalohany nataony tamin'ity fe-potoam-piasana ity. Ny alakamisy 26 septambra tamin'ny 5 ora hariva izy no nihaona tamin'ny filohan'ny Antenimierampirenana Malagasy. Noho izany dia niarahaba manokana an-dRtoa Razanamahasoa Christine ity Filohan'ny parlementera panafrikanina ity tamin'ny nahavoafidy azy hitantana izao andrim-panjakana izao, no sady nirary fahombiazana tanteraka amin'ny fanatanterahana izany andraikitra lehibe izany. Ankoatr'izay, ny fihonana dia nifantoka tamin'ny fanamafisana ny fiaraha-miasa eo amin'ny antenimiera roa tonta. **(LPA)**



## FITAOVAM-PIASANA

# Tablettes 151 ho an'ny depiote

**A**ndraikitra sahanin'ireo Solombavambahoakany misolo tena ny vahoaka malagasy, ny manao tolo-kevitra, ny miady hevitra ka mandany ny lalàna, ny manara-maso ny asan'ny Governemanta, ary manombana ny politikam-panjakana.

Novelabelarin'Andriamatoa Ministry ny toekarena sy ny vola tamin'ny fivoriamben'ny Antenimierampirenana ny volavolan-dalàna laharana hifehy ny teti-bolam-panjakana 2020. Maro ny voalaza tao anatin'ity volavo-

lan-dalàna ity izay narafitra ho boky.

Hanamorana ny fomba fiasa arak'izany dia nanolotra « tablettes » miisa 151 ho an'ireo depiote ny Ministera voalaza etsy ambony. Ny fananana itony fitaovana manaraka ny toetr'andro itony ihany koa dia mampihena be tokoa ny fotoana lany amin'ny famadibadihana ireo antontan-kevitra maro sesehena voarakitr'ilay volavolan-dalàna. **(LPA)**

R. Eloïse



## SOSIALIN'NY ANTENEMIERAMPIRENENA

# Miara-miasa ny depiote sy ny mpiasa

## Sehatra iray natao hampivondronana sy hampiray ny mpandrara sy ny Solombavambahoaka eo anivon'ny Andrimpanjakana mpanao lalàna ny fikambanana FIAP

**R**aha vao miresaka Antenimierampirenena isika dia ny Solombavambahoaka avy hatrany no tonga ao an-tsaina, ary marina tokoa izany satria Andrimpanjakana mpanao Lalàna izy ary ireto farany no manao izany. Ny tsara ho fantatra ary tsy azo hadinoina kosa anefa fa misy ny mpandaraha na mpiasa izay tena andry iankinan'io Lapan'ny Demokrasia io, izany indrindra no antony nananganana ny atao hoe Fiombonamben'ny Antenimierampirenena na FIAP.

Arak'izay anarany izay dia, fikambanana iray miorina ara-dalàna eo anivon'ny Andrimpanjakana Mpanao Lalàna ny Fiap, izay voafehin'ny Didy hitsivolana laharana faha -60-133 tamin'ny 03 Octobre 1960. Mampivondrona ny mpiasa tsy an-kanavaka sy ireo Solombavambahoaka izay marihina etoana fa tsy an-tery na tsy maintsy fa safidy malalaka ho an'ny tsirairay ny firosahana ho mpikambana ao anatin'izany. Amin'ny maha-fikambanana ara-dalana azy izay dia manana filoha iray izy, Andriamatoa Fianara Benjamin, sy filoha lefitra enina izay manana andraikitra tsirairay avy ankoatry ny fisoloana toerana ny filoha raha misy tsy maha- eo azy toy ny mpiandraikitra ny fitantanam-bola (Chargé des Finances), mpiandraikitra ny fitadiavam-bola (Ressources Financières), mpiandraikitra ny serasera sy ny sosialy (Communication et Sociale), mpiandraikitra ny fampiofanana (Chargé de Formation), mpiandraikitra ny hetsika Koltoralay (Chargé des Activités Culturelles), ary ny mpiandraikitra ny fanatanjahan-tena sy fialamboly (Chargé des Sports et Loisirs), miaraka amin'ny mpitam-bola roa, mpitantsontra roa, mpanamarimbola roa ary mpanolotsaina maro-maroko. Marihina kosa anefa fa ny Filohan'ny Antenimierampirenena no filoham-boninahitry ny Fiap ary izy no Ray aman-dreny miahy izany.

### Fizarana fanomezana

Isika Malagasy dia malaza maneran-tany amin'ny fitandroana ny soatoavina izay toetra iray mampiavaka antsika ka ny fihavanana, ny fifankatiavana sy ny firalahiana ary indrindra ny firaisan-kina no tena voizina ao anatin'izany fiombonana izany. Noho izany indrindra dia tsy anavahana antoko politika izy io, tsy aniliana antokom-pivavahana na firazanana indrindra indrindra fa natao hoan'ny besinimaro izay vonona ny hanandratra hatrany ireo fahendrena Malagasy ireo, izay tanjona himatimate-san'ny Fiap hatrany hatrany : "Tsy ny olona tokoa mantsy no miady fa ny hevitra".

Misy hatrany moa ireo hetsika samihafa atao mba hitazomana sy hanamafisana ireo tanjona ireo raha tsy hilaza fotsiny ny fampiroboroboana ny lafiny sosialy ary indrindra ny lafiny maha-olona. Eo amin'izay lafiny sosialy izay ary dia misy ny fanampiana ireo mpikambana indrindra rehefa fety, ohatra ny fizarana fanomezana rehefa Asaramanitra : fetin'ny Fahaleovanten sy fetin'ny Noely. Raha ny maha-olona kosa izay tena tsy natao ambanin-javatra dia ny fifampitondrana ny mavesatra toy ny fahoriana izany, na ny tsy salama any amin'ny hopitaly... Toy izany ihany koa ny an-kafaliana (tera-bao, nanorin-tokan-trano...) tsy hadino ihany koa ireo mpikambana andeha hitsotro ronono.

Toy ny fikambanana rehetra ihany anefa ny Fiombonamben'ny Antenimierampirenena, izay tsy ilaozan'ny fahasaratana kely madinidinika, saingy tsy nataon'ireo mpitarika mahakivy izany. Tsy mora tokoa ny mitondra sy mitarika olona, indrindra raha ny isan'ireo mpikabana izay efa mananika ny arivo. "Ny fiainana tokoa dia fianarana", hoy Andriamatoa Fianara Benjamin sy ny ekipany ary manome lesona hatrany. Ny fikarohana izay hahatsaratsara sy hahasoa ireo mpiara-miasa efa lasa fiaraha-monina kely mihi tsy no imasoan'izy ireo ary ny "miaraka aminay tokoa anie no tsy lanin'ny voay e". (A)

## Teny atsipy

### Andao hifanome tanana!

Ireo mpiasam-panjakana eny anivon'ny Parlemanta no mikirakira ireny rijan-tenin-dalàna ireny mandra-pahalainy tanteraka azy. Ny zava-dehibe indrindra amin'izany asa izany dia ny fanomezana laharana lalàna azy, ny fanamarinana ny tsipelin-teny, ny fametahana ny fanitsiana ary ny fametrahan'ny Filohan'ny Antenimierampirenena sy ny Filohan'ny Antenimieran-doholona ny soniany.

Amin'ny ankapobeny dia mahazo santionany amin'ireny lalàna lany tanteraka ireny ny Fiadidiana ny Repoblika, ny Fiadidiana ny Primatiora ary ny firaketan-draharahan'ny Fitarana avo momba ny Lalàmpanorenana. Mety hisy koa ny ankoatr'izay.

Tsara sy mahay miasa ary manana ireo mpiasa atrehi-mahavita sy iamboho-mahefa tokoa ny Antenimierampirenena. Mahalasa lavitra noho izany kosa anefa ny miara-miasa aorian'ny fahalianan'ny lalàna tanteraka. Ahavitana ny metimety kokoa, ohatra, ny miara-miasa eo amin'ny fahazoana ny rijan-teny fampiharana avy any amin'ny Mpanatanteraka sy ny lisitry ny lalàna navoaka hanan-kery.

Misy tokoa ireo zara raharaha voalazan'ny Lalàmpanorenana kanefa tsy misy fandikana izany hanomezana fahafahampo ny vahoaka. Tena akaiky azy ireo mantsy ny Antenimierampirenena satria ao no ahitany ireo solombavambahoaka avy any amin'ny Distrika misy azy. Any izy ireo, noho izany, no manontany ireo taratasy na fanazavana ilainy. Inona moa no tsy ametrahana azy ireny eny amin'ny tranon-kalam-pifandraisana tahaka ny fanaon'ny maro ankehitriny? Raha sanatria aza ka heverina ho manahirana izany, azo atao koa ange ny miantso an-telefaonina dia mandefa izany amin'ny adiresy mailaky ny sampan-draharaha mpikirakira ny lalàna ety amin'ny Antenimierampirenena e! Izahay koa izao efa manomboka mametraka ny lalàna lany tanteraka eo amin'ny tranon-kala vaovao. Mifanao rano manampy soa isika. Amin'izay mantsy, handeha tsara ny fanaovana fizohiana ny lalàna ataon'ny mpiasan'ny Antenimierampirenena sy ny fanatanterahan'ireo mpiasa avy amin'ny Fahefana mpanatanteraka ireo asa mahazatra. Sa ahoana hoy ianao ? (A)

Rambeloarisoa Andriamaro  
Secrétaire juridique  
Assemblée nationale



[assemblee-nationale.mg](http://assemblee-nationale.mg)



[www.facebook.com/assemblee.nationale.399](https://www.facebook.com/assemblee.nationale.399)



Resaka Antenimierampirenena



Assemblée\_nationale\_(Madagascar)